



“

Jean-Pierre GRIMAUD**DIRECTEUR GÉNÉRAL OFI INVEST**

*S'engager, investir, innover pour bâtir
une finance responsable, créatrice
de valeur durable, dans l'intérêt mutuel de
la société et des générations futures.*

”

RAPPORT ARTICLE 29 LOI ÉNERGIE CLIMAT

L'ESSENTIEL

ÉDITION 2025

Données au 31 décembre 2024

**Ofi invest**
Asset Management

SOMMAIRE

Édito	01
L'analyse des critères extra-financiers	02
Tenir compte des controverses	03
Adapter son offre de produits	04
Établir une gouvernance claire	05
Engagement : bilan 2024	06
Feuille de route 2025	07
Rapport de vote 2024	08
Climat, un enjeu pour l'investisseur responsable	09
Évaluer la crédibilité des entreprises	10
Biodiversité, un déclin sans précédent	11
Des leviers d'actions en faveur de la biodiversité	12
Ressources et données	13



Chez Ofi Invest Asset Management, nous sommes portés par des valeurs humanistes, par celles du mutualisme de nos actionnaires historiques, et nous œuvrons pour la protection de l'environnement.

Nous investissons de manière responsable, en toute conscience, pour nos clients comme pour la société civile. À travers nos choix de gestion, nous cherchons à réduire les incidences et les impacts négatifs que les activités économiques des entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir sur l'humanité et la planète.

Nous sommes persuadés que notre responsabilité sociale est double, en tant que gestionnaire d'actifs mais aussi en tant qu'entreprise. Et nous nous fixons des objectifs ambitieux dans notre fonctionnement et nos pratiques internes comme pour nos clients.

Notre identité se fonde sur l'engagement au service de la finance responsable et nous nous devons d'être exemplaires et transparents sur les actions menées.

C'est pourquoi nous partageons aujourd'hui avec fierté les résultats de nos actions menées en 2024 qui font d'Ofi Invest Asset Management un chef de file de l'investissement responsable en France.

Bonne lecture

Luisa FLOREZ

DIRECTRICE DES RECHERCHES
EN FINANCE RESPONSABLE

“

*En tant
qu'investisseur,
nous pouvons
contribuer
à construire
un monde
plus équitable
et plus durable
pour les
générations
futures.*

”

L'ANALYSE DES CRITÈRES EXTRA-FINANCIERS

UNE ÉTAPE CRUCIALE

“

Valérie DEMEURE

DIRECTRICE DE L'ANALYSE ESG

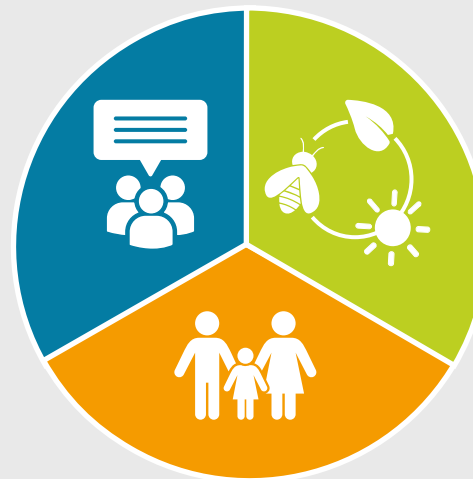
Selon leur secteur d'activité, les entreprises ne sont pas confrontées aux mêmes défis. Certaines doivent surveiller leur impact sur l'environnement tandis que d'autres gèrent surtout des problématiques sociales, mais toutes se doivent de maintenir de bonnes pratiques de gouvernance. C'est pourquoi, chez Ofi Invest Asset Management, nous avons établi une méthodologie propriétaire d'analyse ESG, selon une approche quantitative et qualitative, qui tient compte de ces différences sectorielles. Elle met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leur activité. Nous les évaluons selon leur niveau d'engagement ESG au sein de leur secteur.

”



97,7%

des actifs investis sur les émetteurs privés et gérés par Ofi Invest Asset Management sont analysés selon les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).



34,8%

des sociétés dans nos portefeuilles sont classées « leader » dans leur secteur.

Loi Énergie Climat : critères d'analyse

ENVIRONNEMENT



Changement climatique



Financement des projets



Produits verts



Ressources naturelles



Rejets toxiques

SOCIAL



Communautés et droits humains



Sociétal



Capital humain



Produits et services

GOVERNANCE



Actionnaires



Comportement

Source : Ofi Invest Asset Management au 31 décembre 2024.

TENIR COMPTE DES CONTROVERSES

Une controverse est un événement ou un ensemble d'événements qui ont un impact négatif en termes Environnementaux, Sociaux ou sur la Gouvernance d'une entreprise et/ou de ses parties prenantes. L'étude des controverses est intégrée à l'analyse globale d'un émetteur.

Selon notre méthodologie propriétaire, nous les notons sur une échelle de 1 à 4 en fonction de la sévérité de leurs impacts sur les parties prenantes concernées (clients, usagers, investisseurs, salariés, société civile, riverains, communautés, régulateurs...), sur l'entreprise elle-même et selon la réponse apportée par l'entreprise pour remédier à ces controverses sur le long terme.

IMPACT SUR LES PARTIES PRENANTES

Identification des parties prenantes, de l'ampleur et de la gravité des faits allégués, des conséquences.

IMPACT SUR L'ENTREPRISE

Nature de l'événement et conséquences financières, humaines, écologiques, de réputation... Niveau de responsabilité et risques encourus.

RÉPONSE DE L'ENTREPRISE

Granularité des mesures de remédiation, capacité à résoudre les dommages à long terme ou déni et absence de réponse.

Exemple de controverse sociale

Selon un rapport publié par l'*Australian Strategic Policy Institute*, Amazon est une des 82 entreprises soupçonnées de pratiquer le travail forcé, dans des conditions proches de l'esclavage, en particulier envers la communauté de Ouïghours en Chine.

Enfreint selon notre analyse le principe 4 du Pacte Mondial : contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

**LA SOCIÉTÉ EST EXCLUE
DE NOS FONDS OUVERTS**

687

émetteurs ayant fait l'objet d'au moins une controverse analysée par notre équipe d'analystes ESG.

0,20%

c'est le taux d'exposition de nos portefeuilles aux très fortes controverses. Ce faible taux s'explique par une exclusion quasi totale de ces émetteurs dans nos portefeuilles.

Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente ni d'une sollicitation d'achat de titres. Source : Ofi Invest Asset Management au 31 décembre 2024.

“

Pauline PAPILLON

ANALYSTE QUALITATIF ESG

Une analyse quotidienne des controverses est faite au regard des principes du développement durable et des principales conventions internationales. Ce suivi qualitatif fait partie intégrante du processus propriétaire d'analyse ESG d'un émetteur : elle permet de confronter les déclarations et les engagements de l'entreprise à ses pratiques réelles. Elle est donc communiquée de manière hebdomadaire aux gérants avec un suivi à travers le temps.

”



“

Tom RENAUX

ANALYSTE SOLUTIONS ESG

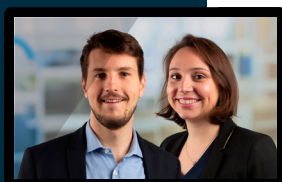
&

CAMILLE PONS CABRITA

ANALYSTE SOLUTIONS ESG

Nous avons choisi de nous appuyer sur des labels reconnus pour attester de nos engagements en matière d'investissement responsable. Parmi eux, le label ISR promu par l'État français nous permet de garantir la qualité extra-financière de nos produits grâce à une certification indépendante. Cette expérience nous permet d'accompagner nos clients dans la transformation de leurs propres produits vers une gestion plus durable, en accord avec leurs valeurs et leurs besoins. Nous leur offrons par exemple des solutions sur mesure pour mettre en place des seuils d'investissement durable ou encore décarboner leurs portefeuilles.

”



ADAPTER SON OFFRE DE PRODUITS

En 2021, le règlement européen SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) a vu le jour, avec pour objectif principal d'œuvrer pour la finance durable en informant clairement sur les caractéristiques extra-financières des produits.

À cet effet, le règlement SFDR a défini trois catégories de produits :

1. **les placements relevant de l'article 9** qui ont un objectif d'investissement durable ;

2. **les placements relevant de l'article 8** qui promeuvent des caractéristiques sociales ou environnementales et peuvent investir dans des investissements durables mais ne s'articulent pas autour d'un objectif d'investissement durable ;

3. **les placements dits « article 6 »** qui n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne déclarent pas prendre en compte les critères ESG.



5
fonds



31
fonds



2
fonds



1
fonds



3
fonds

56,3%

de nos fonds ouverts sont classés
articles 8+* ou 9.

60,6%

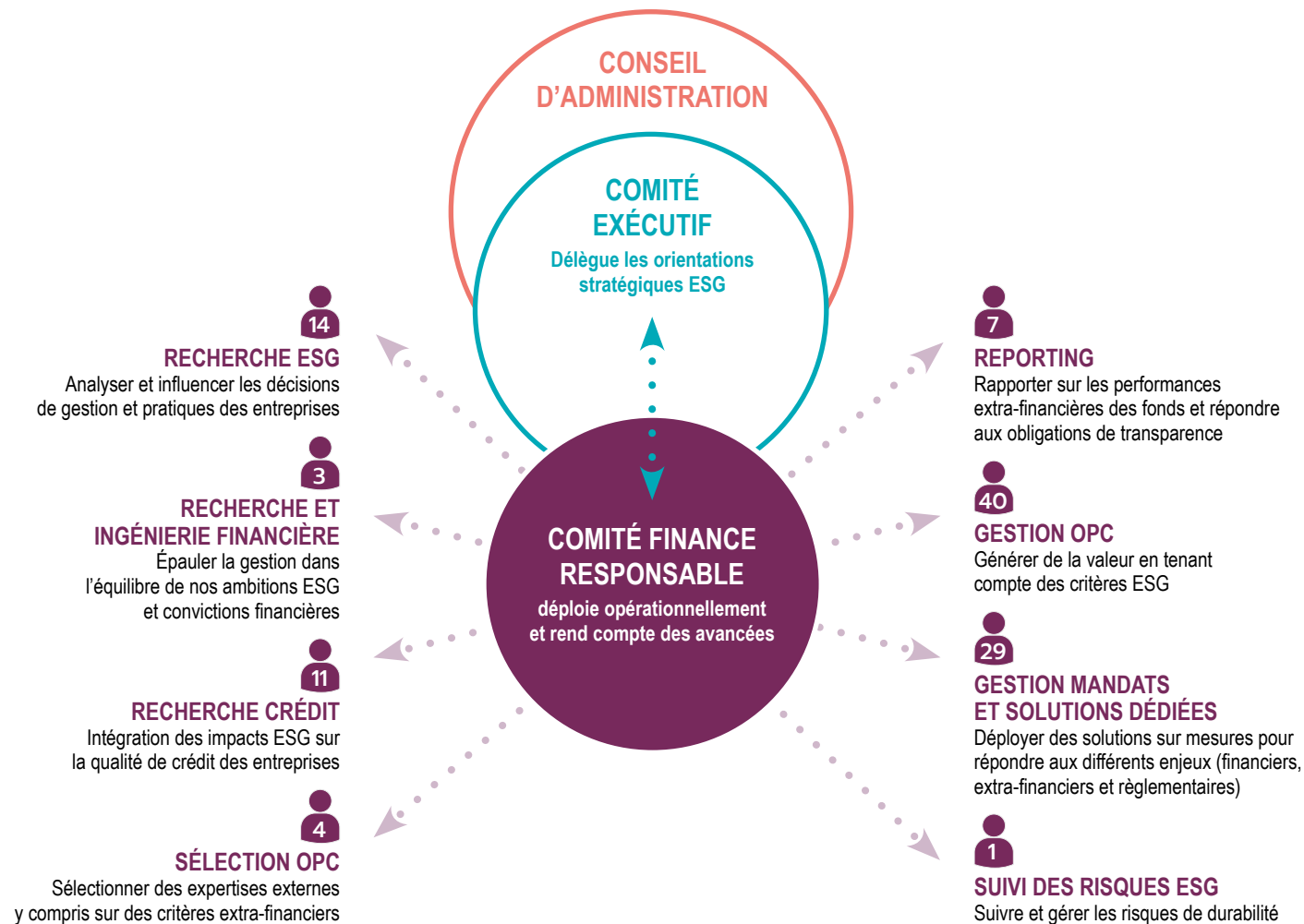
de nos fonds ouverts sont classés
articles 8 ou 9.

34,3%

de nos fonds ouverts ont obtenu
un label.

* Classification relevant des contraintes liées à l'article 8 de la réglementation SFDR et ayant un minimum d'investissement durable à respecter.
Source : Ofi Invest Asset Management au 31 décembre 2024.

ÉTABLIR UNE GOUVERNANCE CLAIRE POUR GARANTIR LA FIABILITÉ DES PROCESSUS



“

Luisa FLOREZ

DIRECTRICE DES RECHERCHES
EN FINANCE RESPONSABLE,
EN CHARGE DU COMITÉ FINANCE
RESPONSABLE

Nous avons à cœur de contribuer à la diffusion des compétences extra-financières au sein de la société de gestion. Nous avons organisé notre gouvernance pour que tous les acteurs soient informés des analyses et décisions prises. Notre comité de finance responsable agit comme un chef d'orchestre afin de s'assurer que ces enjeux soient intégrés de manière systématique dans chaque acte de gestion.

”



Source : Ofi Invest Asset Management au 31 décembre 2024. Les équipes sont susceptibles d'évoluer dans le temps.

ENGAGEMENT

BILAN 2024



Alice-Mary MEGG

ANALYSTE QUALITATIF ESG

Dans le cadre de notre gestion à impact, nous engageons le dialogue régulièrement avec la cinquantaine d'émetteurs qui constituent notre portefeuille. Cette démarche affirme notre engagement envers les thématiques sociales et sociétales, avec une attention particulière portée au partage de la valeur ajoutée et à la gestion du capital humain tout au long de la chaîne de valeur. Ces échanges nous permettent d'enrichir notre analyse extra-financière, notamment lorsque l'information publique disponible s'avère lacunaire ou insuffisante pour évaluer de manière exhaustive les pratiques des entreprises.



L'engagement actionnarial est le fait de prendre position sur des enjeux ESG et d'exiger des entreprises visées qu'elles améliorent leurs pratiques dans la durée. Ces exigences sont formulées via une démarche structurée comprenant un dialogue direct avec l'entreprise et un suivi sur le long terme.

Nos pratiques d'engagement sont initiées dans le cadre de :

- la feuille de route annuelle du groupe Ofi Invest ;
- nos politiques d'exclusions et celles qui sont propres aux processus d'investissement des fonds ;
- les grandes thématiques ESG, afin de mieux appréhender leur plan de remédiation ;
- les indicateurs du label Investissement Socialement Responsable (ISR) ;
- les engagements ponctuels liés à un besoin d'informations complémentaires sur la stratégie RSE de l'émetteur dans le cadre d'une analyse ESG.

236
actions menées.

44,3%
de nos actions sont menées avec des **entreprises françaises**.

50%
d'engagement sur le **volet social**.
93 entreprises engagées en faveur de l'**emploi des jeunes**.

20%
d'engagement sur une **problématique environnementale**.
Le début de campagne a démarré avec **10** des émetteurs les plus **carbo-intensifs**.

12,3%
d'engagement sur une **question de gouvernance**.

36%
ont atteint leur objectif dès **2024**.

29
démarches d'engagements infructueuses dont beaucoup d'entreprises sont basées en Amérique du Nord ou en Asie.

Source : Ofi Invest Asset Management au 31 décembre 2024.

FEUILLE DE ROUTE 2025

LE CLIMAT

Pilier historique de la stratégie d'engagement d'Ofi Invest Asset Management, nous souhaitons mettre en œuvre des actions clés, à savoir :

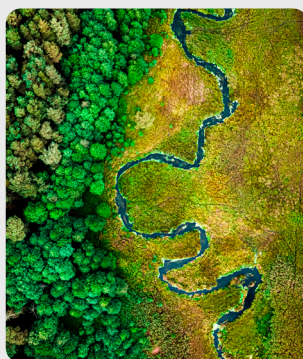
- **interpeller les entreprises** impliquées dans les combustibles fossiles sur leur stratégie de transition ;
- **demander aux entreprises des stratégies climatiques** qui permettent à Ofi Invest Asset Management d'évaluer l'alignement de nos portefeuilles d'investissement avec les objectifs de l'Accord de Paris.



LA BIODIVERSITÉ

En lien avec notre politique sectorielle :

- **nous continuerons notre campagne d'engagement** sur l'huile de palme ;
- **nous initierons une campagne d'engagement** sur les biocides, en faveur de la lutte contre la dégradation de la biodiversité et pour la préservation de la nature.



LE SOCIAL

Nous poursuivrons nos engagements menés l'année passée sur le pilier « social et sociétal » sur les thèmes de :

- l'emploi des jeunes ;
- les droits humains dans le cadre de notre politique d'exclusion et de l'Investor Alliance for Human Rights (IAHR) ;
- le travail forcé et le travail des enfants au travers du groupe de travail du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) ;
- l'initiative PRI Advance que nous avons rejointe en 2022.



LA GOUVERNANCE

Nous échangeons avec des émetteurs afin de discuter de leur gouvernance, de présenter notre politique de vote et de promouvoir les bonnes pratiques pour une économie plus durable.

En 2024, nous avons fait campagne auprès d'une sélection d'émetteurs pour l'inclusion des critères extra-financiers dans la rémunération des dirigeants.

Nous entreprenons aussi des actions collectives en étant signataire, membre et en participant activement aux groupes de travail internationaux.

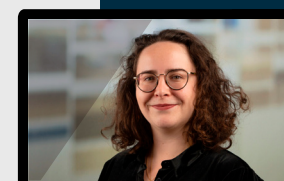
“

Léa BOZZI

RESPONSABLE ENGAGEMENT

Dans le cadre de notre stratégie climatique et des engagements pris par nos actionnaires via l'adhésion d'Aéma Groupe à la NZAO, Ofi Invest Asset Management s'engage activement auprès d'émetteurs carbo-intensifs afin de les encourager à transformer leurs modèles économiques et à réduire leurs émissions de carbone en ligne avec l'Accord de Paris. Conscients du rôle clé que jouent les investisseurs pour accélérer la transition vers la neutralité carbone, nous avons décidé de mettre en place une campagne d'escalade ciblée en cas de réponse insatisfaisante des entreprises concernées, afin de les inciter à adopter des mesures plus ambitieuses.

”



Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres. Source : Ofi Invest Asset Management au 31 décembre 2024.

RAPPORT DE VOTE 2024

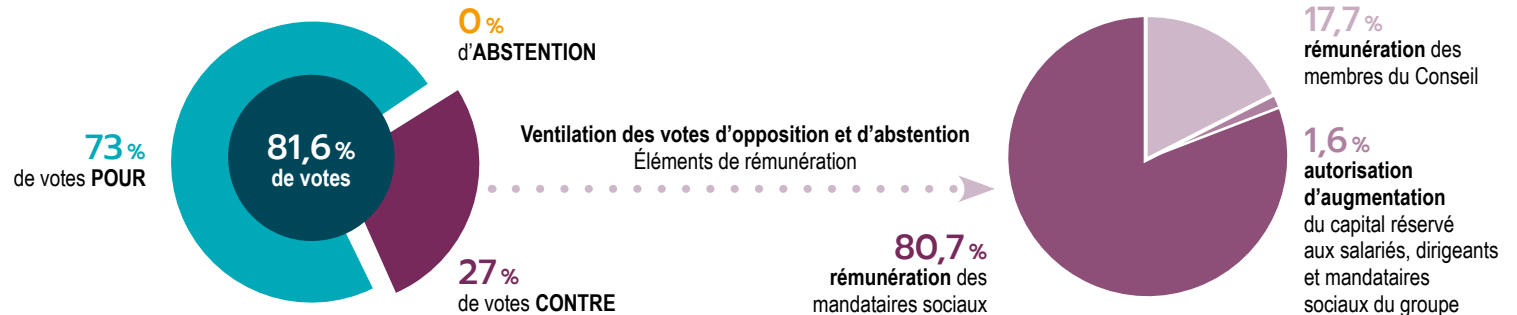
AGIR POUR UNE GOUVERNANCE JUSTE



Étienne PONNELLE

RESPONSABLE DES VOTES

Nous estimons que la rémunération des principaux dirigeants doit être exemplaire afin d'assurer une forte cohésion sociale au sein du groupe, notamment les années où les augmentations de salaires sont gelées et où un plan de licenciement est mis en place. De plus, nous plaçons pour un partage de la valeur ajoutée ainsi qu'un maintien des écarts de salaire entre les dirigeants et les salariés à des niveaux acceptables. En effet, nous pensons qu'un dirigeant ne peut pas gagner en une journée plus que le salaire médian annuel brut des salariés du pays où se trouve le siège social.



NOUS VOTONS SELON 8 GRANDS PRINCIPES

1. respect des actionnaires minoritaires ;
2. intégrité, continuité, transparence des comptes ;
3. indépendance, compétence, diversité, renouvellement du conseil et séparation des fonctions de contrôle et de gestion ;
4. transparence, lien avec la performance, équilibre et équité de la politique de rémunération des dirigeants ;
5. gestion appropriée et équitable des fonds propres ;
6. intérêt stratégique, transparence, motivation, et cohérence aux risques et opportunités ESG des opérations de fusions, acquisitions, scissions et cessions d'actifs ;
7. transparence des décisions de gestion ;
8. transparence, cohérence, ambition et intérêt stratégique des décisions relatives à des enjeux environnementaux et sociaux.

Exemple de motifs d'opposition dans les éléments de rémunération

- Absence de cohérence entre la rémunération des administrateurs et la taille de l'entreprise, sa capitalisation boursière, le nombre de sièges et de comités spécialisés.
- Rémunération des dirigeants inacceptable socialement.
- Manque de transparence sur les éléments de rémunération des dirigeants.
- Absence ou manque de transparence sur les critères d'attribution de la part variable des rémunérations.
- Régime de retraite surcomplémentaire excessif.
- Attribution d'indemnités dans le cas de départ volontaire ou de départ en retraite.
- Absence ou manque de transparence sur les critères d'attribution d'options ou d'actions gratuites.

1196

entreprises en portefeuille.

976

Assemblées Générales.

95,3%

de taux de participation au vote sur les OPC ciblés.

Source : Ofi Invest Asset Management au 31 décembre 2024.

CLIMAT

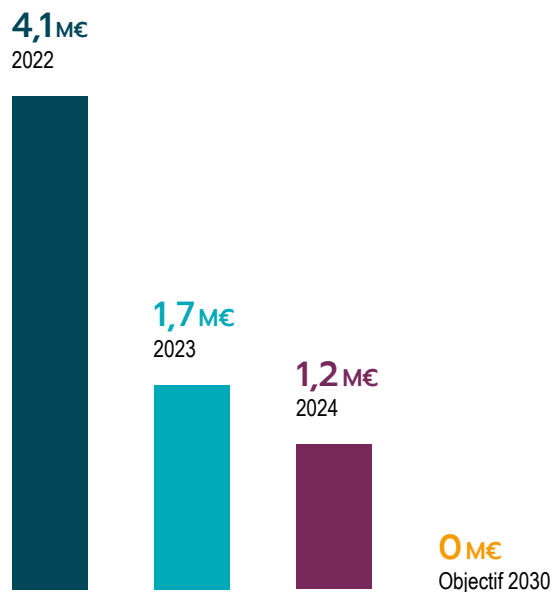
UN ENJEU POUR L'INVESTISSEUR RESPONSABLE

ALIGNER LES FLUX FINANCIERS AUX OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS

Selon le secteur dans lequel elles opèrent (chimie, tourisme ou services bancaires par exemple), les entreprises n'ont pas le même impact sur le climat et ne sont pas touchées

de la même façon par le réchauffement planétaire. Notre méthodologie de notation ESG tient compte des émissions de gaz à effet de serre des émetteurs dans lesquels nous investissons en appliquant une approche basée sur la matérialité des enjeux par secteur.

DIMINUER NOTRE EXPOSITION AU CHARBON sur les OPC ouverts



DIMINUER NOS INVESTISSEMENTS

liés au pétrole et au gaz

Sociétés dont plus de 5 % du chiffre d'affaires est supérieur aux hydrocarbures non conventionnels



“

Sining ZANG

ANALYSTE QUALITATIF ESG

Lors de la définition de la stratégie climat, nous nous sommes inspirés des meilleures pratiques identifiées au sein des coalitions Net Zéro Alliance, notamment sur les objectifs de réductions pour les marchés d'actions et pour les obligations d'entreprises privées. Ces initiatives ont pour objectif d'orienter les investissements vers un réchauffement limité à + 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et ont pour critères communs l'atteinte de la neutralité carbone en 2050. Tous nos fonds ouverts appliquent nos politiques sectorielles liées au charbon, pétrole et gaz*. La sortie progressive des énergies fossiles a été initiée dès 2018 en excluant les mines de charbon thermique de notre politique d'investissement. Au cours des dernières années, nous avons sensiblement renforcé notre approche avec pour objectif de ne plus financer le charbon thermique en 2030.

”



Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente ni d'une sollicitation d'achat de titres.

* Sauf les fonds Ofi Invest Actions Britannia et Objectif 2026 qui n'appliquent pas cette politique d'exclusion. Source : Ofi Invest Asset Management au 31 décembre 2024.



Benoît TANGUY

ANALYSTE QUANTITATIF ESG

Nous vivons une ère marquée par le passage impératif à une économie bas carbone, où les entreprises se trouvent dans une phase de transformation. Ainsi, elles sont contraintes d'élaborer des stratégies globales de transition. Pour investir de manière responsable, nous mesurons la crédibilité d'une entreprise à effectuer cette transition climatique. Cette évaluation se base dans un premier temps sur la capacité du secteur d'activité à changer, puis dans un second temps sur la revue spécifique de l'émetteur. En ce sens, nous mesurons leurs objectifs de réduction des gaz à effet de serre, leur capacité à exécuter une stratégie viable face aux enjeux climatiques et leurs ressources prospectives déployées en termes d'allocation financière et de développement technologique, par exemple.

Nous observons un taux moyen de crédibilité de 37 % des plans de transition pour l'ensemble des émetteurs analysés par Ofi Invest Asset Management.



ÉVALUER LA CRÉDIBILITÉ DES ENTREPRISES FACE À LA TRANSITION

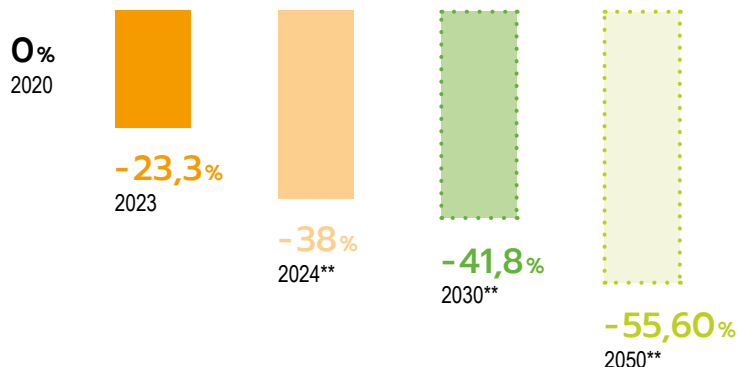
NOTRE ÉVALUATION DE LA CRÉDIBILITÉ D'AIR FRANCE à effectuer sa transition climatique

AIRFRANCE 	
ÉVALUATION	CRÉDIBILITÉ
FAISABILITÉ	Secteur ayant un développement limité des technologies nécessaires à la transition
OBJECTIFS	Réduction conséquente des gaz à effet de serre
EXPOSITION & INCITATIONS	Mécanismes de gouvernance et d'incitation climatiques très bons
PERSPECTIVE	Investissements et innovation en faveur des technologies bas carbone absents

Le secteur aérien sera crédible à 45 % maximum.

La probabilité de succès d'Air France est estimée autour de 40 %, ce qui est un bon score selon nos analystes.

AMBITION : DIMINUTION DES ÉMISSIONS DE CO₂ SCOPE 1-2-3 nous réduisons progressivement les émissions de CO₂ de nos portefeuilles sur l'ensemble de nos encours*



Exemple d'outils disponibles pour optimiser les portefeuilles

- Politiques d'exclusion des secteurs les plus carbo-intensifs.
- Développement de fonds thématiques.
- Pilotage des émissions.
- Sensibilisation des clients, parties prenantes et collaborateurs.
- Mesure de la crédibilité des plans de transition.
- Allocation sectorielle.

S'engager en faveur de l'Accord de Paris

Nous menons des engagements individuels en lien avec notre politique sectorielle sur le secteur pétrole et gaz, ainsi qu'une campagne d'engagement sur des émetteurs carbo intensifs, dans le cadre de l'adhésion de notre maison mère Aéma Groupe à l'initiative Net Zero Asset Owner Alliance (NZAO). En ce sens nous avons poursuivi en 2024 notre engagement avec ENGIE afin de clarifier leurs objectifs de réduction des émissions dans le cadre d'une trajectoire vers le scénario 1,5°C.

* Projections effectuées par Ofi Invest Asset Management à partir d'une méthodologie propriétaire et des actions menées.

** Données ajustées par le niveau de crédibilité des plans de transition des émetteurs détenus en portefeuille, selon le score propriétaire calculé par Ofi Invest Asset Management. Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente ni d'une sollicitation d'achat de titres.
Source : Ofi Invest Asset Management au 31 décembre 2024.

BIODIVERSITÉ, UN DÉCLIN SANS PRÉCÉDENT QUI GÉNÈRE DES RISQUES POUR LES ENTREPRISES

La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants et les écosystèmes dans lesquels ils vivent, regroupant également des éléments non vivants comme l'eau et les roches.

Elle connaît un déclin alarmant et sans précédent. Selon l'IPBES, 1 million d'espèces sont menacées d'extinction, mettant en péril un grand nombre d'écosystèmes et de services écosystémiques, essentiels à notre vie sur Terre et à notre prospérité. On estime que la moitié de la production mondiale est dépendante de l'existence des systèmes écosystémiques et que 55 % du PIB mondial est menacé en raison du déclin de la biodiversité.

Les risques liés à la biodiversité intègrent une notion de double matérialité, c'est-à-dire que les actifs gérés ont un impact sur l'environnement extérieur et inversement, la qualité de celui-ci en termes de biodiversité a aussi un impact sur les actifs gérés. On parle d'impacts et de

dépendances. Les risques physiques résultent d'une dépendance aux services écosystémiques, tandis que les risques de transition et de responsabilité résultent plutôt d'impacts sur la biodiversité.

Des objectifs ambitieux pour la planète

Cibles de l'accord-cadre de Kunming Montréal

- **Cible 7** Réduire les pollutions
- **Cible 8** Minimiser les impacts du changement climatique
- **Cible 10** Garantir la gestion durable de tous les espaces
- **Cible 14** Intégrer des valeurs de biodiversité dans les processus de décisions
- **Cible 15** Agir sur l'impact et l'indépendance des entreprises
- **Cible 19** Mobiliser des ressources financières

LA DOUBLE MATÉRIALITÉ risques physiques et risques de transition



Source : Ofi Invest Asset Management au 31 décembre 2024.

“

Lionel HEURTIN

ANALYSTE QUALITATIF ESG

Dans la continuité de nos engagements pour la préservation de la biodiversité, chez Ofi Invest Asset Management nous nous sommes fixés deux objectifs : atténuer les impacts négatifs et promouvoir des activités vertueuses et des projets de transition dans le cadre de nos investissements et de notre gestion des risques. En nous basant sur les cibles énoncées par l'accord-cadre de Kunming Montréal, nous avons la capacité d'agir dès à présent.

”

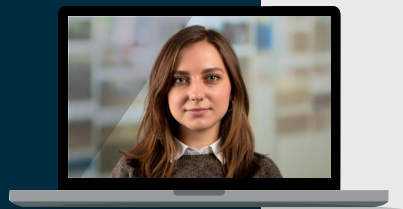


DES LEVIERS D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ



Anastasiia KASHTANOVA
ANALYSTE QUANTITATIVE ESG

En nous fondant sur le concept des limites planétaires proposé par le Stockholm Resilience Center, nous avons développé un outil d'évaluation des portefeuilles. Ainsi nous pouvons affirmer que nos investissements sont significativement positionnés en dessous des limites planétaires vis-à-vis du changement climatique (56,2 %) et du changement d'utilisation des sols (55,2 %) mais encore proches des limites pour les pressions de surexploitation des ressources biologiques (64,2 %) et de la pollution (80,3 %). Cela nous donne des axes d'amélioration pour les années à venir.

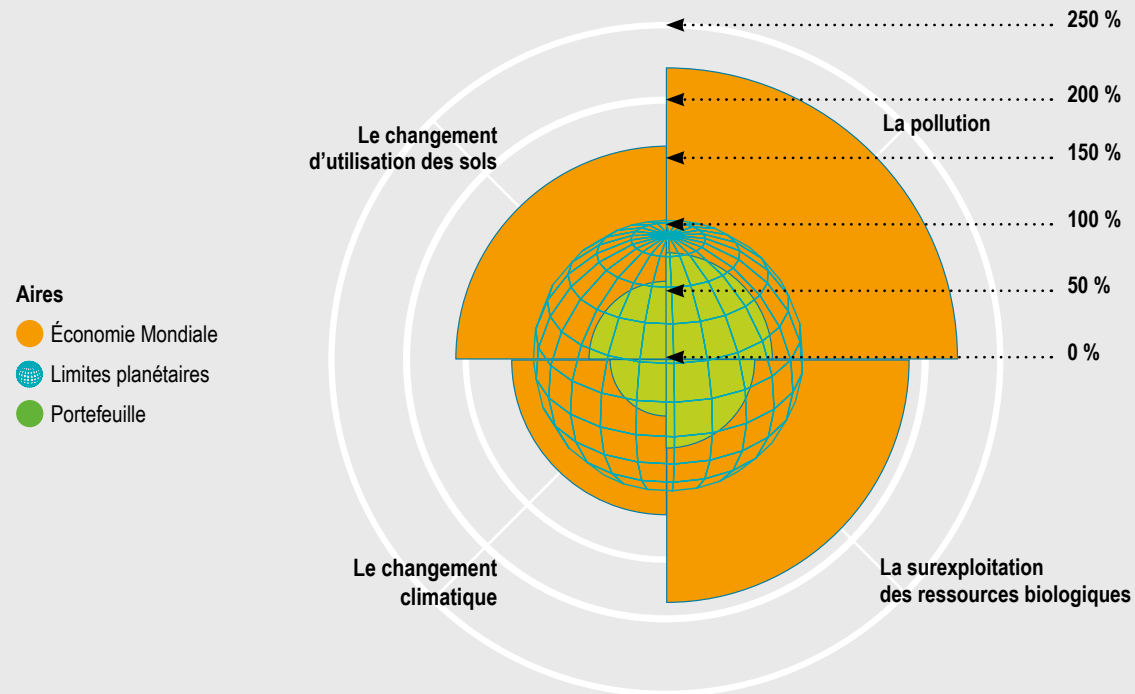


En tant que gérants d'actifs financiers, nous avons à notre disposition différents moyens d'agir :

- intégration des enjeux de biodiversité dans notre notation propriétaire;
- mise à disposition de la donnée dans notre outil de gestion;

- identification de controverses;
- politiques d'exclusion (biocides et huile de palme);
- engagement thématique (5 émetteurs sollicités);
- formations auprès du Comité Exécutif et de nos clients;
- promotion de fonds spécialisés sur la biodiversité.

EXPOSITION DU PORTEFEUILLE GLOBAL* AUX PRESSIONS IPBES en % des limites planétaires adaptées aux pressions



* Le portefeuille global est l'ensemble des positions d'Ofi Invest Asset Management gérées dans les OPC ouverts, mandats et fonds dédiés, toutes positions confondues. Source : Ofi Invest Asset Management au 31 décembre 2024.

RESSOURCES ET DONNÉES

SE DONNER LES MOYENS D'AGIR

10

sources d'information ESG.

15

experts de l'ESG.

4,5 M€

de budget investi dans la recherche ISR.

1,3 M€

investis dans la donnée ESG.

urgewald



Sources de données ESG

Agences de notation extra-financières • Proxy voteurs • Médias • Brokers spécialisés • ONG
• Syndicats • Communications officielles des entreprises • Organismes intergouvernementaux.

Les équipes sont susceptibles d'évoluer. Source : Ofi Invest Asset Management au 31 décembre 2024.

“

Yann FERRAT

DIRECTEUR DE LA MODÉLISATION
ET DES SOLUTIONS ESG

Afin d'assister nos multiples expertises ESG et thématiques, nous nous appuyons sur un écosystème de fournisseurs de données extra-financières. En ce sens, notre pôle quantitatif ESG s'emploie à diffuser l'ensemble de la donnée à travers la société et tout particulièrement auprès de la gestion afin de piloter les portefeuilles.

”



Information importante

Ce document est un résumé du rapport visant à répondre aux exigences relatives à l'article 29 de la loi Énergie Climat (décret d'application n° 2021-663 du 27 mai 2021) rendant obligatoire la publication d'un rapport dans les six mois après la clôture de chaque exercice et au plus tard le 30 juin. Le rapport complet est disponible sur le site internet www.ofi-invest-am.com. Il est établi par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP 92012 – n° TVA intracommunautaire FR 51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129 quai du Président Roosevelt, 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 384 940 342. Ofi Invest Asset Management, issue de la fusion de OFI AM et Abeille Asset Management, est une société du groupe Ofi Invest, membre d'Aéma Groupe (Macif, Abeille Assurances, Aésio mutuelle). Le présent rapport porte sur l'exercice 2023 de l'entité Ofi Invest AM.

Ce document à caractère d'information ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite d'Ofi Invest Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ofi Invest Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Les liens vers des sites web gérés par des tiers, présents dans ce document ne sont placés qu'à titre d'information. Ofi Invest Asset Management ne garantit aucunement le contenu, la qualité ou l'exhaustivité de tels sites web et ne peut par conséquent en être tenue pour responsable. La présence d'un lien vers le site web d'un tiers ne signifie pas qu'Ofi Invest Asset Management a conclu des accords de collaboration avec ce tiers ou qu'Ofi Invest Asset Management approuve les informations publiées sur de tels sites web. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie. Ofi Invest Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Ofi Invest Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

Cette publication a été établie à partir de données produites par la société Carbon4Finance (C4F). Ces données ne doivent en aucune manière être reproduites, utilisées, modifiées ou publiées de quelque manière que ce soit sans l'accord écrit de la société C4F. Les données sont fournies « en l'état » sans qu'aucune garantie, expresse ou tacite, ne soit donnée. En particulier, aucun élément contenu dans cette publication ne doit être interprété comme une déclaration ou une garantie, expresse ou implicite, concernant la pertinence d'investir ou d'inclure des sociétés dans des univers et/ou des portefeuilles. La responsabilité de C4F ne saurait être recherchée pour toute erreur ou omission ou pour tout dommage découlant de l'utilisation de la présente publication et/ou des données qu'elle contient, de quelque manière que ce soit. Photos © Shutterstock/Freepik/Ofi Invest.



OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

127-129 quai du Président Roosevelt, 92130 Issy-les-Moulineaux – France

Tél. : + 33 1 40 68 17 17 • Fax : + 33 1 40 68 17 18

www.ofi-invest-am.com



YouTube

